



Fermeture de compte gaz de france plutot qu'ouverture

Par **sasa62**, le **16/10/2009** à **12:56**

Bonjour, lors de mon déménagement en mai 2007 j'ai demandé la réouverture d'un compte gaz, ils ont clôturé plutôt que de l'ouvrir. Je viens de recevoir une facture reprenant le prix de l'abonnement en mai 2007, que sont-ils en droit de me facturer depuis cette date ?
merci de vos réponses

Par **rimbaud**, le **02/11/2009** à **16:17**

Bonjour, il est possible pour votre fournisseur de vous facturer la période d'abonnement ainsi que la consommation depuis le départ du contrat. Par contre, il doit, en cas de facture assez forte, vous proposer un délai de paiement équivalent à la période de non facturation. De plus, si vous aviez fait le nécessaire, la coupure est du fait du distributeur gaz GRDF qui impose aux fournisseurs le passage et la mise en sécurité du logement lors de la demande de résiliation de l'ancien locataire ou propriétaire. Il existe des demandes spécifiques que les fournisseurs doivent prendre en compte comme un rétablissement en circuit d'urgence facturé à 99 € HT par GRDF, mais que le client ne doit pas payer si c'est le fournisseur en faute. En espérant vous avoir aidé.